

Préambule : le contenu de l'offre complémentaire concerne le suivi des salariés DATR (Directement Affectée à des Travaux sous Rayonnement) ou travailleurs en INB (Installation Nucléaire de Base). Le suivi comprend la visite médicale et les examens complémentaires liés aux risques particuliers d'exposition aux rayonnements ionisants.

Grille tarifaire de l'Offre Complémentaire pour les entreprises adhérentes

➤ **Cotisation à l'acte (visite médicale)**

	A chaque visite	Facturation de l'absence à la visite (*)
	Forfait HT par salarié	Forfait HT par salarié ou apprenti
Montant	400 €	400 €

* Toute convocation non excusée ou excusée par écrit (mail) moins de 2 jours avant la date et l'heure de la visite sera facturée mensuellement au montant de 50 € HT

➤ **Fréquence de facturation**

1 facture éditée mensuellement pour le mois écoulé

Modalités de paiement

- Les factures seront dématérialisées et déposées sur un coffre-fort numérique avec notification de dépôt par mail.
- Le règlement est à honorer dans un délai de 30 jours calendaires à compter de la date de la facture.
- Frais de retard : en cas de non-règlement des cotisations ou factures à l'expiration de trois relances puis intervention du Centre Extérieur de Recouvrement, l'adhérent ou l'affilié est suspendu et ses demandes de suivi ne seront plus prioritaires.
- Mode de règlement : prélèvement automatique à privilégier (à partir du deuxième règlement).

Tarifs 2024 validés en CA du 28/11/2024
Et approuvés en AGO du 28/11/2024